



Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 087-218704203-20221205-2022_45-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-45

Membres : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 10

Contre :

Abstention : 1

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 24 novembre 2022

Présents : Valadas Hervé, Turbiez Chantal, Poulet Bernard, Grenaille Romain-Bérenger, Landeau Aurore, Duhamel Marie-Laure, Brard Michel, Maligne Francis, Marçais Bertrand

Excusés : Champroy Nahoum, Pala Henri

Non excusés :

Landeau Aurore est nommée secrétaire de séance

Désignation d'un référent périscolaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un référent périscolaire, dans le cadre de son organisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de nommer Monsieur Grenaille Romain Bérenger, référent périscolaire de l'école du Châtenet-en-Dognon.

Le Conseil Municipal approuve à 10 voix pour, 1 abstention

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE:
PUBLIE LE

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.
Au CHATENET en DOGNON, le 28 novembre 2022
Le MAIRE, Valadas Hervé

Le Maire,
Hervé VALADAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité.